



Budget 2018 – Gel du taux de la taxe foncière

Chapais, le 16 janvier 2018 – Le Conseil municipal de la Ville de Chapais a adopté un budget équilibré de l'ordre de 5,45 M \$ pour l'année 2018, soit une hausse de 5,1 % par rapport au budget de 2017, ainsi que son programme triennal d'immobilisations (PTI) pour les années 2018, 2019 et 2020.

« Les membres du conseil ont été confrontés à un exercice budgétaire difficile cette année, notamment en raison des importants projets de conformité environnementale à réaliser et d'une diminution de 203 500 \$ provenant de l'Entente sur l'équité fiscale, la fourniture de services sur la protection incendie, la cueillette et la disposition des ordures signée avec le Gouvernement régional d'Eeyou Itsee Baie-James » mentionne le maire Steve Gamache.

L'augmentation du budget 2018 est principalement attribuable à la fermeture définitive des projets liés à notre passif environnemental, tels que l'ouverture d'un nouveau dépôt des neiges usées (130 000 \$), le démantèlement et l'installation d'une fosse septique au bassin de lixiviats de l'ancien Lieu d'enfouissement sanitaire (75 000 \$) et l'aménagement d'un site conforme destiné à l'entreposage et à la départission du béton, de l'asphalte et de la brique (120 000 \$).

Cette augmentation est également expliquée par la réalisation d'autres projets répondant aux exigences gouvernementales, soit la construction d'une usine d'épuration des eaux usées prévue en 2020, l'installation de compteurs d'eau découlant de la *Stratégie québécoise d'économie d'eau potable* et la réparation de la station de pompage du parc industriel.

« Afin d'équilibrer ses finances, le conseil municipal et la direction



générale ont procédé à un exercice rigoureux de réduction des dépenses, se traduisant principalement par l'optimisation des ressources. L'engagement du conseil municipal à considérer l'intérêt collectif de la population dans son processus de prise de décision a été démontré par l'absence de coupures majeures relatives aux services aux citoyens et par le gel du taux de taxes foncières. Ainsi, la Ville de Chapais a dû, pour boucler le budget 2018, puiser dans le surplus accumulé de la Municipalité » déclare le maire.

Gel du taux de la taxe foncière

Le maire Steve Gamache a annoncé le gel de la taxe foncière pour toutes les catégories d'immeubles. Pour le secteur résidentiel, ce taux restera donc à 1,89 \$ du 100 \$ d'évaluation, pour le secteur commercial, ce taux sera de 4,40 \$ tandis que pour le secteur industriel, il demeure inchangé à 5,63 \$. En ce qui concerne la tarification des services municipaux, comme par les dernières années, elle sera majorée de 2 % pour la tarification pour l'eau potable (355 \$ à 362 \$) et de 3 % pour les matières résiduelles et matières recyclables (213 \$ à 219 \$).

Cela signifie que pour une maison évaluée à 104 000 \$, représentant l'évaluation moyenne à Chapais, le compte de taxes augmentera de 13 \$ pour l'année 2018, soit une légère hausse de 0,5 % et en dessous de l'inflation.

Quant à la taxe spéciale environnementale, introduite en 2015 pour une durée maximale de 5 ans, elle demeure inchangée et comprendra le même montant fixe que l'an dernier, soit 175 \$ par immeuble, assujetti à un montant de 0,08 \$ du 100 \$ d'évaluation.

Évolution de la dette à long terme

Au niveau de l'endettement total net à long terme de la Ville, celui-ci se chiffre au 31 décembre 2017 à 4 913 600 \$ alors qu'il était de 5 873 145 \$ douze mois plus tôt, représentant ainsi une diminution de 16,3 %.



Projets inscrits au programme triennal d'immobilisations

La majorité du budget composant le programme d'immobilisation 2018, soit 59 %, est consacrée à la réalisation de projets de conformité environnementale. Les projets d'investissement en lien avec l'entretien, la réparation et le renouvellement des équipements et des infrastructures municipales totalisent près de 37 %. Enfin, la balance du budget d'immobilisation couvre la réalisation de projets en lien avec le développement de Chapais, issus du *Plan de diversification économique 2017-2020* et de la *Planification stratégique 2013-2023*.

« Le développement économique de la municipalité et la croissance de la communauté chapaisienne constituent toujours une priorité du conseil municipal. La Ville de Chapais, en collaboration avec la Corporation de développement économique de Chapais, déploieront de grands efforts afin de favoriser le maintien et la croissance des entreprises locales, l'établissement de nouvelles entreprises et l'attraction de nouveaux arrivants » affirme Steve Gamache. Des projets de développement et d'aménagement du territoire (intégration de notre zone d'influence naturelle, développement du parc industriel et revitalisation urbaine) sont également au programme.

Conclusion

« Ce budget est le fruit d'un exercice rigoureux auquel ont participé la direction générale, les directions de services et le Conseil municipal. Il a été réalisé en ayant à l'esprit l'optimisation des ressources financières et humaines, le respect de nos obligations législatives et la croissance de la communauté chapaisienne, tout en améliorant la qualité des services offerts aux citoyens, sans pour autant alourdir leur charge fiscale » a conclu le maire Steve Gamache.

– 30 –

Source :
Mariève Bernier, directrice générale



VILLE DE
CHAPAIS

418 745-2511 poste 30225